

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°019

OBJET : VENTE AUX ENCHÈRES : IMMEUBLE 82 RUE BARBACANE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la Ville organise une vente aux enchères via le site internet AGORASTORE, d'un ensemble immobilier sis au 82 rue Barbacane composé des lots n° 9,10,11,12 et 13 dont elle n'a plus l'usage.

Description du bien objet de la cession :

Immeuble : 82 Rue Barbacane

Il s'agit d'un ensemble immobilier à usage commercial et de stockage, composé de deux bâtiments en angle situés dans une cour intérieure, en rez-de-chaussée, cadastré HW 34, d'une superficie d'environ 440m², comprenant :

- Un premier bâtiment d'une surface de 156 m²
- Un second bâtiment d'une surface de 284m² avec un passage de l'un à l'autre par l'intérieur.

Dans son avis rendu le 21 novembre 2025, France Domaine a évalué ce bien à la somme de 200.000€

Sa mise à prix est proposée à 55 900€frais d'agence inclus. Le prix d'appel est défini par rapport à la valeur basse estimée du bien, et son positionnement. Cette méthode stratégique vise à stimuler l'intérêt du marché et à favoriser la concurrence entre acquéreurs.

Procédure de vente via AGORASTORE :

Pour proposer ce bien à la vente, la Ville a signé un accord cadre n°24034 avec la société Agorastore. Dans les termes de celle-ci, il est stipulé qu'aucun frais n'incombe à la Ville puisque les coûts afférents à la vente seront pris en charge par les acquéreurs.

Agorastore gère la commercialisation du bien, de la communication à la qualification et autorisation des enchérisseurs. Le bien sera mis en vente sur la plateforme AGORASTORE accessible sur internet à l'adresse suivante : www.agorastore-immo.fr

En effet les acquéreurs potentiels doivent obligatoirement visiter le bien et constituer un dossier comportant notamment la preuve de leurs capacités de financement et la présentation sommaire de leur futur projet.

In fine, la Ville pourra choisir librement l'acquéreur du bien immobilier mis en vente.

La vente devra être validée par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise aux enchères du bien susmentionné dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer et à exécuter l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées
M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ votent contre

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32548-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026